

Chronique subjective (suite) d'une renaissance (in)espérée

A l'issue de l'assemblée générale du 18 juin, nous nous sommes séparés dans un climat de totale incertitude sur le sort qui serait réservé aux bâtiments et, par voie de conséquence, au lieu d'implantation et à la réalisation du lieu de Mémoire que la disparition programmée de l'institution rendait maintenant nécessaire et urgente. Nous ignorions alors qui pourrait reprendre Combrée ; il y avait, bien sûr, le projet de l'APESCO dont nous savions qu'il avait peu de chance d'aboutir, ce qu'a d'ailleurs confirmé le Tribunal fin juin, et puis le 29 de ce même mois, ce fut la liquidation des associations de propriété et de gestion, prononcée par le même tribunal.

Pour conduire ce processus de mort, fut nommé Me MARGOTTIN, mandataire judiciaire. Courant juillet, sans bien entendu nous prévenir, le Commissaire priseur, CHAUVIRE, procéda à l'inventaire de tout le contenu

du collège, y compris de notre petit musée situé dans l'ancienne chambre de l'abbé DESHAIES, en vue de prochaines ventes publiques.

A ce sujet, certains Anciens n'ont pas compris pourquoi nous étions "obligés" d'acheter des objets mobiliers qui, dans leur esprit nous appartenaient depuis toujours. De **fait** sans doute, mais pas de **droit** : tous les objets mobiliers en question garnissant les différents lieux de l'établissement appartenaient à l'Association de Propriété ou à l'OGEC puisque nous avions affaire à la même entité ; à partir de la mise en redressement judiciaire, ces mêmes objets devaient faire l'objet d'un inventaire en vue d'être vendus publiquement, vente dont le produit devait contribuer à apurer nos dettes, payer les indemnités de licenciement des personnels rémunérés par l'OGEC etc. Certains de ces objets pouvaient échapper à ce processus



Photo : G. BERTHAUD (Haut Anjou)

30 septembre 2005 - Vente aux enchères : le tableau du Père DROUET est mis à prix par le Commissaire-Priseur - Il sera racheté par l'Amicale



Photo : G. BERTHAUD (Haut Anjou)

30 septembre au matin : la montée des "curieux".

dans la mesure où preuve légale était apportée de leur appartenance à un tiers autre que les associations précitées. Bien entendu nous, Amicale, étions dans l'incapacité de fournir des titres de propriété en bonne et due forme, et c'est alors que nous prenons vraiment conscience que nous sommes dépossédés de notre patrimoine et qu'il nous faudra racheter celui-ci pour constituer notre lieu de mémoire.

Sans partir battus pour autant, en étroite et efficace collaboration avec Xavier PERRODEAU, et comme la loi nous y autorisait, nous avons revendiqué auprès du liquidateur toute une liste d'objets, de tableaux, de meubles dont nous estimions être propriétaires depuis toujours ou presque... sans pour autant pouvoir fournir des titres de propriété. Notre demande fut transmise au juge commissaire qui ne nous a accordé qu'un ensemble de médailles, deux instruments de musique, trois

bustes en plâtre, nos archives (quand même !), une statue en bois polychrome (de valeur), les photographies et l'ensemble de 16 huiles sur toile, gravures ou photographie représentant en particulier les différents supérieurs et directeurs de l'établissement. (cf. lettre en annexe)

Le 16 août, nous sommes revenus à la charge en demandant de négocier directement avec le Commissaire Preneur le rachat de tout un ensemble. Le verdict fut sans appel : ce n'est pas légal ! La vente aux enchères était donc incontournable.

Le 26 août, avec Vic RICHARD, Xavier PERRODEAU, Michel MARTINOT nous avons tenu un mini bureau pour faire le point sur nos finances et, dégageant 15 000 € sur nos réserves, nous avons établi une liste de souvenirs auxquels nous tenions particulièrement et que nous tenterions d'acquérir le jour de la vente aux enchères.

La suite vous est connue et je vous



Photo : G. BERTHAUD (Haut Anjou)

Au cœur de la foule.

renvoie aux deux circulaires des 20 septembre et octobre où je me suis efforcé de relater la cascade d'événements survenus entre les 8 et 30 septembre : annonce de la création de l'E.I.D. à Combrée, aussitôt suivie de l'envoi d'une lettre au Préfet pour faire entendre notre voix. La réponse du Sous-préfet de Segré, très favorable, cf. annexe, les premiers contacts téléphoniques avec le général Didier TAUZIN, adjoint du grand patron des E.I.D., le contrôleur général Olivier ROCHEREAU. C'est lui qui me propose un partenariat et qui répond, en tous points à nos préoccupations concernant en priorité la chapelle et son contenu. Il m'assurera que le sanctuaire restera catholique, accessible à tous, que nous, les Anciens, nous pourrions y installer notre lieu de mémoire selon des modalités juridiques à définir ultérieurement et, ce qui n'est pas rien, qu'il est prêt à racheter le contenu de la chapelle.

C'est toujours le général TAUZIN qui, ne pouvant être présent à la vente du 30 septembre, me mandatera pour acheter le contenu de la chapelle, à hauteur de 30 000 € TTC, après avoir obtenu du commissaire priseur qu'il en fasse un lot unique. Et c'est encore avec lui qu'il a fallu négocier, avec le soutien efficace du Sous-Préfet de

Segré, le passage de 30 à 50 000 €, plus 5 382 € de frais, coût global de l'opération du fait de surenchères avec un représentant de la perfide Albion... Et je ne reviens pas sur la bataille qu'il a fallu mener avec Xavier PERRODEAU pendant six heures, pour racheter l'ensemble des objets destinés à notre lieu de mémoire. Je rappelle que l'ensemble, intérieur de la chapelle plus le contenu de notre futur mémorial, s'est élevé à 76 277.61 € que j'ai pu régler grâce à un généreux prêteur qui m'a avancé 70 000 €. D'où ma deuxième lettre circulaire appelant à la générosité de vous tous en ouvrant une souscription de 40 000 € pour rembourser les 20 000 € qui resteront de notre dette après le remboursement de l'armée et pour couvrir les frais d'installation de ce Mémorial dans les tribunes de la chapelle.

Depuis l'envoi de nos lettres circulaires, j'ai reçu un certain nombre de confirmations écrites des engagements des uns et des autres, jusque là seulement oraux. Elles émanent essentiellement du Contrôleur général ROCHEREAU et vous les trouverez en annexe

En guise de conclusion provisoire, j'ai le sentiment que nous avons rempli une partie importante du mandat défini par notre A.G. du 18 juin dernier :

– Nous avons réussi à nous faire reconnaître, tant de la part des autorités politiques que militaires, comme un partenaire possible dans la mise en œuvre de l'E.I.D. de Combrée. C'était loin d'être évident au départ car aucun argument juridique ne justifiait notre prétention. De ce fait le liquidateur nous ignorait totalement et ne voyait pas l'utilité de nous faire passer directement l'information.

– Nous avons surtout évité la désaffectation de la chapelle qu'envisageait le même liquidateur et par voie de conséquence le transfert des restes des huit supérieurs au cimetière de Combrée. Avec Michel MARTINOT, nous avons même fait établir un devis du coût de cette opération, estimée à 11 000 € qui devait s'ajouter au prix de vente.

– Nous avons pu faire prendre en charge par les responsables de l'E.P.I.D.e le contenu de la chapelle qui, il est bon de le rappeler, devait être primitivement dispersé en différents lots, l'orgue, les bancs, les statues, etc. lors de la vente aux enchères. Nous avons eu la chance d'avoir affaire à des interlocuteurs tolérants et compréhensifs, en particulier le Commissaire CHAUVIRE qui a accepté de faire un lot unique alors qu'il avait fait annoncer par voie de presse, huit jours auparavant, tout le contraire. Cf. en annexe l'annonce publique de la vente, parue, huit jours avant, dans le *Courier de l'Ouest*. Il a dû faire face et résister avec fermeté à la fureur de certains marchands venus tout exprès de loin sur la base de cette information.

– Enfin, nous avons pu racheter l'essentiel de ce qui peut constituer notre lieu de mémoire et nous ne désespérons pas de réaliser un bel ensemble qui comportera une partie profane (dortoir, classe, réfectoire) et une partie sacrée avec de beaux ornements, trois calices, un ciboire, et un ostensoir, sans oublier toute la riche partie iconographique qui couvrira les murs.

Bref, mission accomplie, et me confortant dans ce sentiment les très nombreuses réactions favorables reçues jusqu'à ces derniers jours. Je n'ai eu qu'une appréciation négative d'un Ancien qui, ne comprenant pas pour

quoi nous avons dû racheter notre patrimoine, estime que nous avons été bernés dans cette affaire. J'espère que maintenant, après lecture du début de cette chronique, il est rassuré ! Parmi ces réactions, une qui a particulièrement compté, celle de Mgr BRUGUES, évêque d'Angers dont vous trouverez, en annexe, la lettre de félicitations, très chaleureuse.

Et maintenant ?

Je viens de dire mission accomplie, mais en partie seulement ! Il nous reste encore du chemin à parcourir pour réaliser concrètement ce Mémorial. Dès que le nouveau propriétaire de l'E.I.D. combréen sera en place, il nous faudra



Photo : G. BERTHAUD (Haut Anjou)

Mise à prix du contenu de la chapelle.

négoier les bases légales de l'implantation et du fonctionnement de ce lieu - et les lumières juridiques de Benoist MARY nous seront alors bien utiles ! Il y travaille déjà - Comme je le suggérais plus haut, il faudra l'aménager matériellement, revoir en particulier toute l'installation électrique, le sécuriser et cela coûtera de l'argent. Par ailleurs il faudra aussi négocier avec le diocèse la présence d'un prêtre et la célébration d'offices. Pourrions-nous continuer à nous y rassembler, lors de notre fête annuelle ? Autre question à poser : quel sort sera réservé aux deux statues de la Vierge, celle qui est sur le

toit et l'autre, la Vierge du Souvenir que nous avons dû racheter 1000 €, après l'avoir restaurée à grands frais ? Tous ces problèmes restent en suspens tant que l'établissement n'est pas officiellement racheté.

Vous avez dit EID ?

J'ai enfin une autre information à vous donner sur la manière dont va fonctionner cet E.I.D. Le lundi 28 novembre dernier, à Segré, les membres de la section locale du Lion's et du Rotary club réunis recevaient justement le Contrôleur général des Armées ROCHEREAU pour interroger le grand patron de l'EPIDE sur l'avenir de Combrée. Ayant des amis dans la place, je me suis fait inviter, es qualité, et pour la première fois j'ai pu parler à celui que je ne connaissais que par correspondance. J'ai d'abord pu lui remettre la facture du contenu de la chapelle, (55 382 € ttc) l'interroger sur le sort des personnels de service et d'entretien de l'ancien Combrée, encore sans emploi, et qu'il entend réem-

sion d'aider ces jeunes en situation d'échec scolaire, sans emploi et en danger de marginalisation, à retrouver une place dans la société. Pour cela il entend favoriser leur entrée dans la vie active en leur proposant une formation adaptée. Ces jeunes, 60 000 sur un total de 800 000, sont identifiés, chaque année, comme étant dans cette situation, lors des fameuses journées d'appel de préparation pour la défense (JAPD). Ces garçons et filles sans diplôme, au bord de l'illettrisme, doivent être aptes médicalement. Ils signent un contrat avec l'établissement, non assimilable à un contrat de travail. Leur statut est celui de l'interne, nourri du dimanche soir au vendredi après-midi, mais ceux qui sont en rupture avec leur famille peuvent rester sur place pendant le W.E. Ils disposent d'une couverture sociale et médicale et sont tenus de porter un uniforme, différent selon leurs activités, visant à éliminer tout risque de discrimination sociale. Ils perçoivent une allocation de 300 € par mois dont 140 € versés mensuellement + 160 e capitalisés qui leur seront remis en fin de stage. Ils reçoivent une formation très encadrée, définie par le règlement intérieur. Les cours sont à effectif réduit : 12 élèves en moyenne et le personnel pédagogique et d'encadrement représente 40 % de l'effectif des stagiaires présents dans l'E.I.D. La formation proprement dite s'organise autour de 4 modules :



Photo Jean NEGEL

Montry - 1^{er} EID de France.

baucher au cas par cas ; il nous a ensuite dressé un tableau du futur E.I.D. combréen, de son futur règlement de vie.

Cet établissement public est réservé à des garçons et des filles, âgés de 18 à 21 ans, tous volontaires. Il a pour mis-

- une remise à niveau des fondamentaux scolaires : français, orthographe, mathématiques...
- une formation civique et comportementale composée de cours et mise en pratique quotidienne
- une formation professionnelle devant



Photo Jean NEGEL

favoriser l'embauche dans des secteurs d'emploi déficitaires : hôtellerie/restauration, BTP, services à la personne, transport & logistique, services aux entreprises,...

– une formation aux premiers secours. S'y ajoutent des activités sportives, pour environ 50 % du temps scolaire, et une participation aux tâches quotidiennes liées à la vie en collectivité ainsi que le respect de l'autorité.

Ce programme de formation a pour objectifs d'une part de faire acquérir aux jeunes le niveau du certificat de Formation générale (niveau de l'ancien certificat d'études) ainsi qu'une attestation de formation civique, durée 6 mois. D'autre part de permettre l'apprentissage d'un métier par contrat ou stage en entreprise. Certains jeunes pourront effectuer une année supplémentaire au sein de l'EID. pour préparer l'obtention d'un CAP.

Le tableau sera complet quand je vous aurai précisé que ces jeunes commen-

cent leur journée à 6h 30, lèvent les couleurs, doivent savoir marcher au pas, en chantant par cœur la Marseillaise, bref ils connaissent un style de vie guère éloigné de celui du Combrée d'il y a 50 ans. Sans conteste, au cœur de notre chapelle retrouvée, le Père DROUET et ses successeurs peuvent continuer à reposer en paix !

Depuis cette soirée très instructive, nous avons connu la trêve des confiseurs après les fêtes de Noël et du jour de l'An. Le Contrôleur général ROCHEREAU m'a confirmé par téléphone et ensuite par lettre que les 55 382 € de la chapelle seraient payés sur le bonus de liquidation, c'est-à-dire sur la somme représentant la différence entre le prix proposé pour racheter Combrée, soit 1 000 000 € et celui que nous avons fixé, représentant l'apurement du passif, soit environ 850 000 €. Les 150 000 € de différence doivent être reversés à l'organisme payeur et c'est sur cette somme que nous devrions être réglés. A l'heure où nous rédigeons ces lignes (15 janvier 2006), si l'acte de vente est prêt, il n'est toujours pas signé devant notaire. Ouest-France, samedi 7 janvier 2006, annonce que la vente est imminente ; les travaux doivent commencer début mars 2006 pour ouverture au plus tard janvier 2007. Ils seront importants car le Général ROCHEREAU m'a dit qu'il souhaitait que les pensionnaires de l'EID ne soient pas plus de trois par chambre. A Combrée, il faudra, à terme, en équiper 200 puisqu'il est prévu d'y recevoir, à plein régime, 600 internes. Pour l'instant, on ne nous en annonce que 240 pour la prochaine ouverture.

Nous en saurons peut-être davantage,

le vendredi 20 janvier prochain, jour où nous recevrons au collège, le général Didier TAUZIN, adjoint du Contrôleur général ROCHEREAU ; nous lui ferons visiter les bâtiments qu'il ne connaît pas et nos amis réalisateurs du DVD l'interviewront pour conclure leur film sur une note optimiste. Ceci vous explique, au passage, le retard de parution de ce document. Nous avons voulu qu'y figurent aussi des images de notre cher Père DESHAIES, filmé, il y a deux ans, par Yves BOURGEOIS, réalisateur des films sur le mystère LA PEROUSE, présentés récemment à FR3, dans le cadre de l'émission Thalassa.

Les choses se mettent en place et conformément à notre action précédente nous avons bien l'intention de ne pas manquer le rendez-vous avec ce nouvel épisode de l'histoire de notre chère maison. Affaire à suivre donc !

Michel LEROY

Dernière minute :

Comme convenu, nous avons effectivement rencontré le Général de Brigade Didier TAUZIN à Combrée, le vendredi 20 janvier ; avec Xavier PERRODEAU nous l'y avons accueilli, en compagnie des réalisateurs du DVD,



Entretien avec le général TAUZIN - pour le DVD



Conclusion de l'entretien...

Combrée, notre maison, Francis LEDROIT et Martial TOUSSAINT-DUWAST Le programme fixé a été bien rempli : visite rapide des locaux, désormais vides, et entretien filmé pour servir de conclusion au document en question.

Cette première rencontre s'est déroulée dans un excellent climat fait de sympathie spontanée et, très vite, de compréhension mutuelle sur le devenir de notre vénérable institution. Visiblement séduit par le site, notre interlocuteur a même fixé la barre très haute sur le niveau de partenariat qu'il compte établir avec notre Amicale. Il a, en particulier, évoqué l'idée d'un tutorat que les uns et les autres nous pourrions exercer en faveur de certains jeunes qui repartiraient dans la vie professionnelle après leur stage de formation à l'EID. Nous y reviendrons au fur et à mesure que vont se mettre en place les structures d'encadrement du futur EID combréen. Il pense déjà au

profil du patron de cet établissement, qui sera nommé ultérieurement. L'ouverture est prévue au plus tard janvier 2007, avec plus de 200 pensionnaires.

En répondant avec clarté et simplicité à nos 10 questions, le général TAUZIN a posé la première pierre d'une collabo-

ration fructueuse et exigeante avec les représentants du Combrée d'hier pour construire celui de demain. A nous de nous montrer à la hauteur et de relever un défi gentiment mais nettement posé.

M. L.

**Pour simplifier la comptabilité
de votre trésorier,
veillez à régler votre cotisation
dès le début de l'année,
donc maintenant pour 2006
Merci !**

Le Grenier à Pain



*Pavé noisettes-raïsans
Complet aux 3 fruits secs
Campagne aux noix*

*Complet figues-noix
Pain aux abricots
Pain aux Pruneaux*

Michel Gallouyer

134, rue St Charles
75015 PARIS

Le Pétrin d'Antan 174, rue Ordener
75018 PARIS

C.C. Lorette - bd Bédier
Christophe et Géraldine Jégou
(cours 1988)
49000 ANGERS

12, rue du 8 mai 1945
75010 PARIS

10, rue de la Gare
56800 PLOERMEL

38, rue des Abbesses
75018 PARIS

52, avenue d'Italie
75013 PARIS

1, bis bd Jean Jaurès
92100 BOULOGNE

12, rue de la Gare
49100 ANGERS